Image not found or type unknown

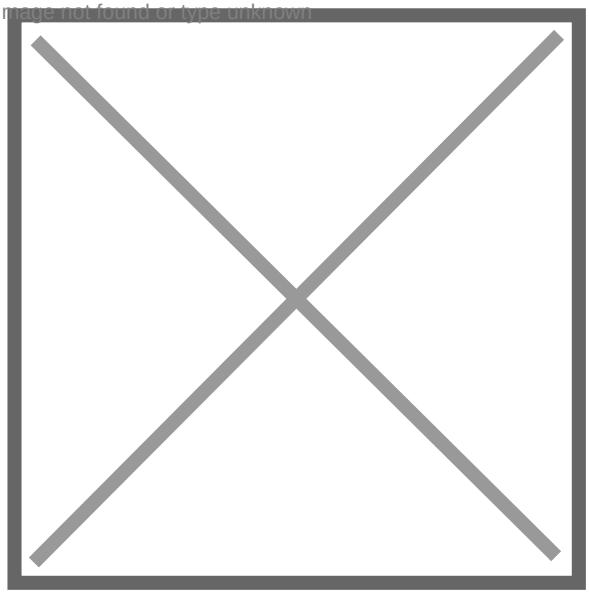

Déficience d'une installation de portail

Par **borabora_old**, le **31/10/2007** à **16:17**

Il y a un an une entreprise m'a installée un portail extérieur, qui deux jour après la pose à été abimé par un fort coup de vent. L'entreprise ne veut pas réparer à ses frais. L'expert de l'assurance ne considère pas la force 5 de vent comme cause de la détérioration.
Depuis cette date n'ayant pas payé le solde des travaux, l'entreprise veut m'intenter une procédure en justice pour non paiement. Que dois-je faire: attendre cette procédure et qu'elle en seront les conséquence pour moi? Faire faire une contre expertise qui sera onéreux?

Merci des réponses.

Par **Jurigaby**, le **31/10/2007** à **17:38**

Bonjour.

Techniquement parlant, il faudrait quand même ayer la facture. Il ne serait pas du tout judicieux d'attendre le coup de baton de la justice pour le faire.
Qui plus est, plus vous attendez, plus les interêts que vous devrez payez seront important.

Cela ne vous empechera pas d'agir en justice contre l'entrepreneur qui a réalisé le portail si il s'avérait qu'il y a eu malfaçon, mais ça c'est à l'expert de le dire et non pas à vous.

Bonne chance.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés